

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 10 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG

DATE DE LA CONVOCATION 03/04/2015

Nombre de
conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 18

Absents : 7

dont Représentés : 2

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; MONDOLONI Ange Marie ; DOMINICI René ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; GUIDICELLI Sébastien ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI née ROSSINI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; OTTOMANI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; SANTONI Marie-Josée ;

Etaient absents : ESPI-VENTURINI Mélanie ; PERALDI Natacha ; VILLARD-ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean-François ; ROCCHI André ; PAOLI Christian ; SANTONI François.

Etaient représentés : PERALDI Natacha représentée par ANGELI Alain. SANTONI François représenté par Pierre SIMEON De BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les crédits prévus à l'article 65748 du budget primitif 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions parmi les demandes faites par les associations qui ont déposé un dossier cette année.

Vu que l'association « Pour la création d'une radio locale » a pour objet la création et le développement d'une radio locale et qu'elle est chargée d'actions d'animation et de communication.

Afin de permettre à l'association « Pour la création d'une radio locale » de continuer à assurer ses frais de gestion courants, le dossier de demande de subvention de ladite association est étudié en séance,

Est présenté en séance un projet de convention portant soutien financier de l'objectif général de l'association et des actions que l'association s'engage à réaliser, l'élaboration de projets d'animation et réalisation de supports de communication, concernant l'actualité qui rythme la vie prunellaise ;

Le document est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'attribuer une subvention de 23 000 € (vingt-trois mille euros) à l'association « Pour la Création d'une radio locale ».

-D'autoriser le maire à signer la convention de soutien financier entre la commune et l'association « Pour la création d'une radio locale »

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus



Le Maire,